



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Aide à projets/Soutien aux projets d'animation de proximité -
Chantiers éducatifs et d'insertion**

DE20161212_30

Conseil municipal du 12 décembre 2016

Rapporteuse :

Télétransmise à la Préfecture le **15 DEC. 2016**

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Affichée le 15 décembre 2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 1 décembre 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLLOT, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à M. MARQUET
- Mme LASBUGUES à Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Gérard MARQUET

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)



Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

Aide à projets/Soutien aux projets d'animation de proximité - Chantiers éducatifs et d'insertion

Vie Associative
id : 1597

Conseil municipal
12 décembre 2016

30

Rapporteure : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

En 2016, la Ville d'Angoulême a souhaité poursuivre l'accompagnement et le soutien aux projets émanant d'associations qui conduisent des animations de proximité tout au long de l'année ou à l'occasion d'événements particuliers.

A ce titre, les actions suivantes ont été identifiées :

- CSCS/CAJ Bel Air/ Grand Font : atelier « Autour du bois »

Le CSCS CAJ Bel Air / Grand Font a mis en place un projet d'animation pour rénover et installer de nouveaux bancs sur le quartier, en lien avec les habitants.

Les objectifs pédagogiques de l'action visent à :

- Permettre aux enfants de connaître le travail du bois ;
- Faire de ce temps un moment d'échanges et de convivialité ;
- Équiper le quartier de mobilier urbain ;
- Transmettre des techniques artisanales.

Ces enjeux répondent aux priorités de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, dans le cadre de laquelle l'action est soutenue avec le financement de matériels pour 1 630 €.

L'atelier se déroulera en matinée, pendant les vacances scolaires, à la Maison du Temps Libre.

L'implication des publics jeunes sera valorisée par la participation à deux séjours de ski sur les vacances scolaires (durée de 7 jours), pour lesquels le CSCS CAJ sollicite une aide financière de 900 € pour chaque séjour qui devrait réunir :

- 12 enfants du primaire ;
- 12 adolescents.

Budget global prévisionnel : 15 968 €

Aide demandée : 3 600 €

Aide accordée : 3 600 €

- CSCS MJC Rives de Charente : séjour jeunes / rénovation local Jeunes

Le CSCS MJC Rives de Charente va organiser un séjour « sport d'hiver » qui sera l'aboutissement de projets et d'actions suscitant l'implication des jeunes au sein du quartier de L'Houmeau. Pour la réalisation de ce séjour, les jeunes vont en effet participer à différentes actions pour obtenir des financements, ainsi qu'à la rénovation du local Jeunes de L'Houmeau en décembre 2016.

Ce séjour se déroulera au centre de vacances « La Maison du Haut Salat » à Seix (Ariège) du dimanche 26 février au vendredi 3 mars 2017.

Les activités seront essentiellement axées sur la découverte et la pratique du ski et également sur la découverte de la région.

Ce séjour concernera un groupe de sept adolescents de 11 à 18 ans.

Ces actions répondent aux priorités de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, dans le cadre de laquelle l'action est soutenue avec le financement de matériels et l'accompagnement du chantier pour 5 500 € (4 300 € pour le chantier et 1 200 € pour le matériel).

Budget global prévisionnel : 4 220 €

Aide demandée : 1 500 €

Aide accordée : 1 500 €

- Jeunesse Sportive de Basseau : actions sociales / rénovation des sanitaires des vestiaires

Depuis la cessation d'activité de l'ACAIQ, la JSB constate une augmentation dans la fréquentation des non-licenciés. Ce public (enfants et jeunes) est non accompagné et bénéficie de l'encadrement des activités mises en place par le club.

La JSB développe ainsi l'axe social conforme à ses nouveaux statuts, favorisant ainsi le lien social visant à :

- encourager la présence et l'implication parentale autour de manifestations ;
- inciter la présence des jeunes filles dans l'optique de créer une équipe de foot féminine.

Pour ce faire, le club souhaite mettre en place des journées festives, véritables moments d'échanges avec les habitants du quartier (tournois de foot intergénérationnels et mixtes).

Parallèlement, et pour valoriser l'accompagnement des jeunes non-licenciés, un chantier d'insertion permettra la réhabilitation des sanitaires des vestiaires.

Ces actions répondent aux priorités de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, dans le cadre de laquelle l'action est soutenue avec le financement de matériels et l'accompagnement du chantier.

Budget global prévisionnel : 6 000 €

Aide demandée : 3 000 €

Aide accordée : 3 000 €

La Ville sera particulièrement attentive à la communication vers le public « cible » et à l'accompagnement à la mobilité des personnes les plus isolées.

Il vous est proposé :

- d'approuver le versement aux associations susvisées des subventions d'un montant total de 8 100 euros, inscrit au budget principal 2016 de la Ville.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

CSCS/CAJ Bel Air/Grand Font - Xavier Bonnefont et sa représentante
Elise Vouvet
Danielle Chauvet
Joël Guitton

- CSCS/MJC Rives de Charente Laïd Bouazza
Danielle Chauvet

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal
ledit jour
12 décembre 2016
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



Pour le Maire,
François ELIE
Adjoint délégué
aux Ressources Humaines
Qualité du service public
Evaluation des politiques publiques

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.